Bureau du Conseil communal d'Arzier-Le Muids



Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Communal d'Arzier-Le Muids du 8 juin 2026

..... 1

1. Appel 3

2. Approbation de l'ordre du jour 3

3. Approbation du procès-verbal du Conseil communal du 11.05.2026 3

4. Communications du Bureau 3

5. Communications de la Municipalité 3

6. Communications des délégué-e-s auprès des associations intercommunales 4

7. Préavis 06/2026 - Vente du bâtiment du CSI Le Bix à l'Association intercommunale scolaire de Genolier et Environs (AISGE) au coût effectif de réalisation 5

8. Préavis 07/2026 - Demande de crédit de CHF 1'485'000.– TTC pour la renaturation du ruisseau du Bix 5

9. Préavis 08/2026 - Demande de crédit de CHF 430'000.-- TTC pour la réfection du collecteur EC à la gare de Le Muids 6

10. Divers et propositions individuelles 6

11. Annonce des préavis futurs 7

Le **Président**, M. **Christophe PATARIN** souhaite la bienvenue aux Conseillers communaux, à M^me^ la **Syndique**, à Messieurs les **Municipaux**, pour ce Conseil communal extraordinaire d'Arzier-Le Muids du 8 juin 2026.

1. Appel

La **Secrétaire** procède à l'appel : 35 conseillers sont présents, 13 sont excusés, 2 absents.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement. Le **Président** ouvre donc la séance.

2. Approbation de l'ordre du jour

Le **Président** demande s'il y a des commentaires ou des modifications.

L'ordre du jour **est accepté à l'unanimité** (34 OUI, 0 abstention)

3. Approbation du procès-verbal du Conseil communal du 11.05.2026

Le **Président** demande s'il y a des commentaires ou des modifications.
M. **Laurent JACCARD** demande de modifier en page 9 son nom, car c'est M. **Gilles GOTSCHIN** qui avait fait une intervention concernant les postulats.

Le Procès-verbal du 11.05.2026 **est adopté** (31 OUI, 3 abstentions)

4. Communications du Bureau

Le **Président** annonce que la séance d'assermentation du 03.06.2026 s'est bien déroulée et le **Bureau** affichera les membres qui constituent le bureau et les diverses commissions et délégations au pilier public. Deux postes restent à pourvoir, le poste de scrutateur suppléant et un suppléant au délégué du CI auprès de l'APEC. Il excuse la **Secrétaire**, car elle rencontre des problèmes avec les emails et est en train de régler le problème avec OFISA.

5. Communications de la Municipalité

Le **Président** donne la parole à la **Syndique**, M^me^ **Louise SCHWEIZER**.

Concernant le personnel communal : engagement du forestier-bûcheron M. **Kéo GLARDON**. M^me^ **Sarah SMANIOTTO** a démissionné de son poste dans l'administration des infrastructures et police des constructions

Local des Brennards : un local a été mis à disposition par la Commune pour les jeunes de plus de 18 ans, mais après plusieurs avertissements infructueux auprès de la nouvelle jeunesse, la Municipalité leur retire, à contre cœur, la location de la salle.

Manifestations :
14.06.2026 : votations
20.06.2026 : apéro avec les Municipaux M. **Nicolas RAY** et M^me^ **Louise SCHWEIZER** pour marquer la fin de la législature 2021-2026

M. **Nicolas RAY** n'a pas de communications.
M. **Denis BERGER** n'a pas de communications.

M. **Frédéric GUILLOUD** donne des réponses aux questions restées en suspens lors du dernier Conseil du 11.05.2026 pour le préavis 4. Les subventions concernant les travaux du chemin de

la Grange sont bien annoncées pour l'ECA, mais le montant reste inconnu. Quant aux partages des coûts auprès de la Romande Energie pour les travaux du chemin des Pins. Réponse du mandataire ; les deux tubes de la Romande Energie ont été insérés au projet communal et font partie d'un décrochement de fouille. Lors de l'élaboration du cahier des soumissions des travaux de génie civil, les quantités respectées de chaque service eaux usées et eau claire, eau potable communale, réfection du chemin des Pins et des tubes de la Romande Energie ont été réparties et clairement séparées. Dans ce cadre, le montant à charge de la Romande Energie soumission de l'entreprise présumée adjudicataire est de CHF 23'152.56 hors taxe brut, sans les divers et imprévus. Ce montant ne fait pas partie des montants communaux devisés pour ces travaux et n'apparait pas dans le préavis.

Travaux : accès au Bix, l'avancement des travaux d'élargissement de la route cantonale avec la premier couche d'enrobé. Le système de palette à l'heure de pointe semble fonctionner. Les restrictions mise en place avec le panneau accès riverains autorisés au chemin de la Pétolière et la rue du Village semblent fonctionner.

M. **Philippe ESSEIVA** n'a pas de communications.

6. Communications des délégué-e-s auprès des associations intercommunales

APEC : Le délégué M. **Christian BRUGGER** a participé à la séance du 20.05.2026 à St-Cergue où les comptes ont été acceptés. Point de situation sur l'avancement des travaux : CHF 92'000'000 et CHF 100'000'000, CHF 6'000'000 de dépensé, CHF 52'000'000 qui ont été attribué à des entreprises. Le 27.03.2026 visite du Lavasson.

AISGE : La déléguée M^{me} **Jacqueline BURBIDGE** n'a pas de communications.

Conseil Régional : Le délégué M. **Christian BRUGGER** a participé à la séance du 04.03.2026 à Bursins où les préavis ont été acceptés et annonce la prochaine séance du CI du 17.06.2026.

RAT : Le délégué M. **Patrick WINKLER** a participé à la séance du 01.04.2026 à Trélex en tant que suppléant. Dès le début de la séance l'ordre du jour a été modifié. Le Préavis sur le rapport de gestion 2025 a été refusé. Les reproches formulés concernaient le non-respect du budget ainsi que l'absence de préavis pour des demandes de dépenses extrabudgétaires. Le préavis des finances 2025 a été également refusé. En effet la dette d'une des entités a simplement été effacée et passée en perte. Un rapport de diagnostic opérationnel mandaté en avril 2025 auprès de société de consulting privée n'a pas été transmis immédiatement aux membres du CI et ils ne l'ont obtenu qu'après plusieurs relances. Le RAT rencontre de graves problèmes de gouvernance qui mettent en péril son fonctionnement et sa crédibilité. M^{me} **Louise SCHWEIZER** apporte une information supplémentaire avec un recours de la Municipalité déposé auprès du RAT. Les dernières décisions prises pourraient être caduques car les statuts du RAT indiquent qu'il faut la majorité des communes et la majorité des votes, ce qui semble ne pas avoir été respecté.

SDIS Nyon-Dôle : Le délégué M. **François ESSELBORN** n'a pas de communications.
ORPCi : Le délégué M. **François ESSELBORN** n'a pas de communications.

7. Préavis 06/2026 - Vente du bâtiment du CSI Le Bix à l'Association intercommunale scolaire de Genolier et Environs (AISGE) au coût effectif de réalisation

Le **Président** donne la parole à la Municipalité. Pas de communication.

Lecture des conclusions du rapport de la commission ad'hoc par M. **Julien ROCH**. La commission propose d'accepter le préavis 06/2026.

Lecture des conclusions du rapport de la commission des finances par M. **Matthieu WOLFF**. La commission propose d'accepter le préavis 06/2026.

Le **Président** ouvre la discussion pour l'Assemblée.
M. **Nicolas VOUT** trouve ce préavis très bien rédigé et remercie la Municipalité et précisément M. **Quentin POMMAZ** pour sa rédaction.

Nous passons au vote.

Le préavis 06/2026 **est accepté à l'unanimité** (33 OUI, 0 NON, 1 abstention)

8. Préavis 07/2026 - Demande de crédit de CHF 1'485'000.– TTC pour la renaturation du ruisseau du Bix

Le **Président** donne la parole à la Municipalité. **M. Frédéric GUILLOUD** annonce que suite à l'ouverture des offres et contrôles, ceci a démontré des montants inférieurs à ce qui était proposé dans ce préavis. Mais pas d'amendement nécessaire selon la Municipalité, car le Canton subventionne à hauteur de 95% du financement, la Municipalité ne dépensera pas en supplément du montant des offres perçues.

		Annoncés dans préavis	Corrections
Tronçon collège	CHF	135'900.00	
Tronçon intermédiaire	CHF	83'400.00	
Tronçon buse Ancienne poste	CHF	407'900.00	
Tronçon aval	CHF	326'300.00	
TOTAL tronçons	CHF	953'500.00	740'000
Frais secondaires, honoraires	CHF	240'200.00	196'000
Total Intermédiaire HTVA	**CHF**	**1'193'700.00**	**936'000.00**
Divers, imprévus (arrondi a env. 15.08%)	CHF	180'028.00	196'000 annoncé 140'400 corrigé
Sous-total HTVA	**CHF**	**1'373'728.00**	**1'076'400.00**
TVA 8.1%	CHF	111'271	87'156
TOTAL TTC	**CHF**	**1'485'000.00**	**1'163'156.00**

Lecture des conclusions du rapport de la commission ad'hoc par M^{me} **Jacqueline BURBIDGE**. La commission propose d'accepter le préavis 07/2026.

Lecture des conclusions du rapport de la commission des finances par M. **Jean FLACH**. La commission propose d'accepter le préavis 07/2026.

Le **Président** ouvre la discussion pour l'Assemblée.
M. **Nicolas VOUT** demande pourquoi les imprévus augmentent ? M. **Frédéric GUILLOUD** indique que c'est une erreur de calcul, c'est CHF140'000. Le **Président** rappelle qu'un amendement est possible s'il est appuyé par cinq membres.

M. **Nicolas VOUT** propose un amendement avec les vrais montants corrigés, afin que l'Assemblée vote sur un préavis avec le vrai montant. Il revient sur la subvention : Ce projet est subventionné à hauteur de 95 % des coûts effectifs, hormis la part incombant exclusivement à la commune, à savoir CHF 10'500. Ce montant correspond au prorata de la valeur du collecteur situé sous la rue de l'Ancienne-Poste. Un coût estimé à CHF 100'000 sera pris en charge par le CSI Le Bix et ne sera pas subventionné par le Canton. En effet, l'apport de matériaux nécessaire aux travaux de renaturation du Bix est dû aux fouilles effectuées lors de la construction du col lège. M. **Frédéric GUILLOUD** indique que les montants sont indicatifs et seront définitifs à la fin des travaux. Le montant n'est pas recalculé par la part du Canton, du CSI le Bix et de la Commune pour l'instant. M^{me} **Ana HUBSCHER** demande ce qu'est le montant de CHF 10'500 part de la commune. M. **Frédéric GUILLOUD** précise que c'est la valeur résiduelle du tuyau qui était sous la route.

M. **Nicolas VOUT** amende le préavis (tableau ci-dessus avec les valeurs corrigées). M. **Jean FLACH** demande confirmation des montants, le **Président** a pris le temps de calculer les montants modifiés. Ils sont corrects. M^{me} **Louise SCHWEIZER** indique que seules les conclusions sont amendables, donc de modifier le nouveau montant du préavis avec le nouveau montant total de CHF 1'163'156.

L'amendement **est accepté** (31 OUI, 0 NON, 3 abstentions)

Nous passons au vote.

Le préavis 07/2026 **est accepté tel qu'amendé à l'unanimité** (32 OUI, 0 NON, 1 abstention)

9. Préavis 08/2026 - Demande de crédit de CHF 430'000.-- TTC pour la réfection du collecteur EC à la gare de Le Muids

Le **Président** donne la parole à la Municipalité. Pas de communication.

Lecture des conclusions du rapport de la commission ad'hoc par M. **Alexandre JORGE** . La commission propose d'accepter le préavis 08/2026.

Lecture des conclusions du rapport de la commission des finances par M. **Jean FLACH**. La commission propose d'accepter le préavis 08/2026.

Le **Président** ouvre la discussion pour l'Assemblée. Aucune question.

Nous passons au vote.

Le préavis 08/2026 **est accepté à l'unanimité** (34 OUI, 0 NON, 0 abstention)

10. Divers et propositions individuelles

M. **Luca LO VALVO** indique et remercie l'installation du bouton poussoir à la place de jeu. Mais il y a eu une coupure d'eau qui a incité les enfants à vouloir ouvrir la trappe d'accès. Il

demande de sécuriser la trappe afin que les enfants ne puissent pas la soulever, M. **Denis BERGER** prend note.

M. **Luca LO VALVO** demande également des accès à l'imprimante en Wifi dans la salle du bureau et des clé USB C. Il souhaiterait également un PC portable sans forcément avoir une licence nécessaire, mais juste pour l'accès à l'imprimante et un support de travail.

M. **Matthieu WOLFF** a appris qu'en septembre 2025 il y a eu la vente du Cube de Verre il demande des précisions sur les interactions avec la Commune ? M^{me} **Louise SCHWEIZER** n'a aucune nouvelle pour l'instant.

M. **Jean FLACH** demande concernant les sociétés sportives de la Commune, qui sont en demande à pouvoir avoir des informations sur le temps accordé pour l'occupation de la salle dans les activités futures au collège du Bix. M. **Frédéric GUILLOUD** indique que le processus d'attribution des salles sera sous la gouverne de l'AISGE, un règlement sur l'attribution et répartition des coûts est en cours d'élaboration. En ce moment la location des salles pour les associations sportives est gratuite, mais finalement à la charge de la Commune et toutes les communes AISGE ne donnent pas cette gratuité, donc le règlement uniformisera ceci. Une discussion avec les nouvelles Municipalités pour organiser le côté sponsorisation du sport ou non, car finalement cette demande de location de salle sera du ressort de l'école puisque le Bix appartiendra à l'AISGE. Il rappelle que la salle de gym ne sera pas disponible avant janvier. M^{me} **Louise SCHWEIZER** membre du CODIR AISGE précise que la salle triple est demandée par la FSG Arzie-Le Muids, le basket club et le handball club. C'est le CODIR AISGE qui tranchera la finalité des dispositions des horaires. Elle défendra au CODIR le fait que les sociétés qui s'occupent avec le plus d'enfants de nos cinq communes devront avoir la priorité et le plus de plage horaire. Les autres « club » devront attendre ou demander à leur commune de construire une salle de gymnastique triple (Rires). M. **Jean FLACH** indique que dans l'attente les sociétés doivent négocier, entre elles, des plages horaires en l'absence de règlement demande une échéance rapide de mise en place avec ce dernier. M^{me} **Louise SCHWEIZER** rassure que cette discussion sera abordée au CODIR AISGE de mercredi.

M. **Patrick PLE** demande de nouvelles pour l'Auberge communale ? M. **Philippe ESSEIVA** indique qu'un bureau a été mandaté pour étude et un appel pour trouver des nouveaux gérants.

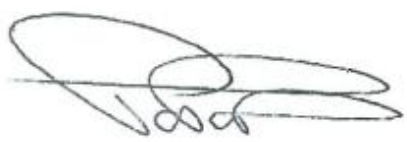
11. Annonce des préavis futurs

M^{me} **Louise SCHWEIZER** annonce les préavis futurs de la séance du Conseil communal du 22.06.2026.

- Rapport de gestion 2025
- Rapport des comptes 2025

Le **Président** clôt la séance en remerciant chacune et chacun de leur présence.

La séance est levée à 21h06.



Le Président
Christophe PATARIN





La Secrétaire
Valérie ZEENDER